



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2505741

Objet : Mise à dispo. Personnel 2025

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : QUAL 1885 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2505741
Exercice : 2025
Date : 31-12-2025
Page : 1 / 1

SYNDICAT DE DEFENSE DU VIN AOC
POLE VITI VINICOLE
46140 ANGLARS JUILLAC
FRANCE

Prestataire :

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
Julien BENIER - bulletin PHYTO Salaires + charges 165252 46 Mise à disposition de Personnel	7,5	185,000	1.387,50	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	1.387,50			1.387,50
Base de TVA	1.387,50			1.387,50
Montant TVA	277,50			277,50
Total TTC	1.665,00			1.665,00
Net à payer	1.665,00			1.665,00

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR761007146000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

----- Coupon à retourner -----



Vu &
20/01

Etablissement : D46S01 CDA LOT
0917079 SYNDICAT DE DEFENSE DU VIN AOC
Date échéance : 31-01-2026

Référence à rappeler : 2025 / TR2505741
SEPR Virement à date d'échéance de la facture
Montant Net en EUR : 1.665,00